



Unité de **Psychiatrie Légale**

Une interface entre psychiatrie, justice et accompagnement des patients.

Accompagner les personnes concernées par des soins pénalement ordonnés et les professionnels les prenant en charge.

Service communication - Juin 2026

PARTENAIRES



INFORMATIONS PRATIQUES

Médecin responsable :
Dr Victor ROUSSEAU

☎ Secrétariat : 03.80.42.54.61

@ upl@chlcdijon.fr

🕒 Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

*CRIAVS : Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles



LES PUBLICS CONCERNÉS

Exemples de situations :



Une personne bénéficiant d'une injonction de soins nécessitant un suivi spécialisé.



Une personne sortant de détention et ayant besoin d'un suivi psychiatrique.



Une demande de certificat médical ou d'expertise psychiatrique dans un cadre judiciaire.



Un professionnel recherchant un avis ou une orientation concernant une situation médico-légale.

LES OBJECTIFS DE L'UNITÉ

- Améliorer l'accès et la continuité des soins pour les personnes sortant de détention ;
- Améliorer la qualité des soins pour les personnes faisant l'objet d'une injonction de soins ;
- Disposer d'un interlocuteur identifié pour les partenaires judiciaires ;
- Renforcer les coopérations avec le tribunal judiciaire, le SPIP, l'Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire (USP), le CRIAVS et les autres acteurs concernés ;
- Développer l'expertise du CH La Chartreuse en psychiatrie légale.

LA PSYCHIATRIE LÉGALE

La psychiatrie légale intervient à la croisée du soin et de la justice.

Elle concerne notamment les personnes faisant l'objet d'une obligation ou d'une injonction de soins, ainsi que les situations nécessitant une collaboration entre les professionnels de santé et les autorités judiciaires.

Son objectif est de favoriser l'accès aux soins, la continuité des parcours et la coordination des acteurs concernés.